



Lundi 14 septembre 2015

Le 1^{er} octobre les élections débutent dans toutes les AAPPMA !

A partir du mois d'octobre les 3 800 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique lanceront le renouvellement de leurs instances statutaires par le biais des élections. Le nouveau mandat des dirigeants des AAPPMA commencera, aux termes de ces élections, le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2020.

Tous les pêcheurs possédant une carte de pêche annuelle, Découverte femme ou personne mineure 2015 peuvent venir voter lors de l'Assemblée Générale de leur association de pêche afin de choisir les membres du bureau et du Conseil d'Administration. Si ce dernier possède sa carte dans l'association depuis 2014, il peut également se présenter pour en être un membre actif (sauf pour les postes de président, vice-président et trésorier pour les personnes possédant une carte personne mineure).



C'est aussi parce que ce moment est l'un des plus importants du monde associatif que la Fédération Nationale de la Pêche en France a proposé en septembre, aux FDAAPPMA et à leurs AAPPMA, une campagne promotionnelle à destination des pêcheurs afin de les inciter à s'investir en tant que bénévole.

Transmettre aux plus jeunes sa passion, préserver sa rivière ou en assurer la surveillance, voilà les nobles missions qui sont assurées au quotidien par près de 40 000 bénévoles au sein des structures associatives de la pêche de loisir. Que ce soit pour une heure, une journée ou toute l'année, cet investissement de proximité au profit de son territoire permet, dans la convivialité, de participer à la sauvegarde du patrimoine naturel local. « *L'intensité de l'engagement est très variable et dépend de la situation personnelle de chacun* », explique Claude Roustan, président de la FNPF.

Vous retrouverez les visuels de cette campagne via le lien suivant :

code PIN: TJ8DU9AUWGM0

[http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?
pin=TJ8DU9AUWGM0](http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=TJ8DU9AUWGM0)